


Liste nominative des élèves 2017-2018


Depuis l'année scolaire 2014-2015, l'USEP Nationale a pour **obligation** de remettre au **Ministère de la Jeunesse et des Sports un fichier nominatif** de ses licenciés.

Au-delà de cette obligation ministérielle, la transmission de ces listes nominatives permettra à chaque enfant d'avoir sa **propre licence** et d'être **assuré de façon pleine et entière à l'APAC**.

En cas d'incident, il est **indispensable** d'indiquer le numéro de licence de l'enfant pour faire valoir ses droits. Il est donc très important pour aborder **vos rencontres en toute sécurité et toute sérénité** que chaque enfant soit licencié individuellement.

Pour ce faire et dans la mesure où ces éléments sont **disponibles sur votre outil informatique O.N.D.E.**, nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'extraction de ce fichier et de nous le transmettre en format CSV à l'adresse mail suivante : ufolep-usep-1@laligue17.org selon la procédure ci-après :

1. Cliquer sur l'onglet «Listes & Documents »
2. Cliquer sur l'onglet «Listes»
3. « Liste simple des élèves, par classe »
4. Sélectionner les différentes informations (Liste, Répartition, Classe ou regroupement, Niveau, Cycle)
5. Puis cliquer sur 
6. Télécharger le fichier au format CSV (Voir image ci-dessous)



7. Transmettre le fichier UNIQUEMENT en format CSV à l'adresse suivante : ufolep-usep-1@laligue17.org

Les listes élèves version papier ne seront plus traitées ! Merci de votre compréhension.

Vous retrouverez ces informations sur notre site internet : <http://www.charente-maritime.u-s-e-p.org/> en cliquant sur l'onglet : « Associations » dans « USEP Pratique »